

PRISONNIERS

CHIFFRES-CLÉS 2015

On compte, en juillet 2015, 5 700 prisonniers palestiniens dont 160 de moins de 18 ans, 26 femmes, 7 membres du Conseil législatif palestinien dans les prisons israéliennes.

972 autres Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes pour présence illégale sur le territoire israélien.

499 prisonniers purgent des sentences de prison à vie, et 460 des sentences de plus de 20 ans de prison.

Selon le Club des Prisonniers Palestiniens, 1 800 prisonniers malades sont incarcérés dans les prisons israéliennes ; 80 d'entre eux seraient dans un état critique et ne recevraient pas les traitements appropriés.

Depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens ont été emprisonnés par les autorités israéliennes. Presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d'emprisonnement.

Détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de 6 mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès.

400 Palestiniens sont en détention administrative, dont 3 parlementaires.

La détention administrative en [infographie](#).

Enfants prisonniers

Depuis 2 000, au moins 8 000 enfants palestiniens ont été détenus, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit 500 à 700 par an.

La plupart sont inculpés pour avoir lancé des pierres et 3 enfants sur 4 subissent des violences physiques lors de leur arrestation, transfert ou interrogatoire.

Une fois leur sentence prononcée, 60% des enfants détenus sont transférés des territoires occupés vers les prisons israéliennes, en violation avec la Quatrième Convention de Genève.

On compte 4 centres d'interrogatoire, 3 centres de détention et près de 18 prisons dans lesquels sont détenus les prisonniers palestiniens. A l'exception de la prison d'Ofer (Cisjordanie), toutes les prisons sont situées en Israël, en violation du droit international.

2 cours militaires israéliennes sont présentes en Cisjordanie, à Salem (au nord) et Ofer (près de Ramallah).

99,74% des Palestiniens inculpés par la justice militaire israélienne sont condamnés. La grande majorité de ces condamnations résulte du « plaider coupable » (l'accusé doit plaider coupable pour que la peine requise par le procureur soit réduite).

Un prisonnier peut être détenu pendant 90 jours sans voir un avocat, période qui peut être étendue une fois, soit 180 jours au total.

Sources : ↩

ADDAMEER – Prisoner Support and Human Rights Association ↩

B'Tselem ↩

daysofpalestine.com ↩

electronicintifada.net ↩

DCI – Defense for Children International Palestine ↩

Wafa – Palestinian News & Info Agency